

L'an deux mil douze, le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaients présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAUDEAU, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, L. MICHEL, T. BAILLEUX, I. PERLEMOINE-LEPAGE, C. FOURNIER, X. GALMARD, S. HAMON, M. GOUGEON, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, V. PELTIER, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. de QUATREBARBES, H. DELALANDE, J.N. MARTIN formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. FOUQUET à J.M. BOUHOURS, G. TARDIF à T. BAILLEUX, L. HOUDAYER à H. de QUATREBARBES, J. GUIBERT à H. DELALANDE

Mr Xavier GALMARD a été élu secrétaire.

2012-201 Contrat de louage pour l'étable de la ferme du Pâtis :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il était entreposé du mobilier scolaire dans la menuiserie Briand ; à raison de 50 euros par mois à compter du 15 octobre 2012, Les consorts de la Rochefoucault acceptent de louer à la commune une étable à usage de stockage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2012-202 Délégation du droit de préemption urbain :

Monsieur le maire explique que les services de la préfecture ont relevé une insécurité juridique suite à la délibération prise lors du conseil municipal du mois de septembre 2012 concernant la délégation du droit de préemption urbain.

En effet, à L'Huisserie, c'est le conseil municipal qui délègue si nécessaire le droit de préemption urbain et non le conseil municipal qui autorise le maire à déléguer puisque le maire n'a pas la délégation du conseil municipal pour exercer le droit de préemption urbain.

Aussi, Monsieur le maire rappelle que le fonds de portage mis en place par Laval Agglomération à la demande des communes, complète les dispositifs d'action foncière qu'offrent les documents d'urbanisme, notamment en application de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la loi contre l'exclusion. Ce fonds de portage permet aux communes de s'assurer une maîtrise suffisante du foncier et de conserver une cohérence sur les valeurs de négociation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de déléguer quand cela se révèle nécessaire, l'exercice du droit de préemption urbain au Président de Laval Agglomération.

Dit que cette délégation est strictement limitée aux opérations que la municipalité souhaite inscrire dans le cadre du fonds de portage.

2012-203 Dénomination de l' « espace des Lavoirs » :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de nommer le nouvel espace, situé dans le cœur de bourg où vont être édifiés le cabinet dentaire, la maison de santé ainsi que les appartements.

Il est proposé de le nommer « Espace des Lavoirs ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et charge monsieur le maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement de ce dossier.

2012-204 Rapport d'activités du syndicat de bassin du Vicoin, exercice 2011 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la transmission du rapport d'activités du syndicat de bassin du Vicoin.

Ce rapport concernant l'exercice 2011, est présenté dans ses grandes lignes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal n'émettent pas de remarques ou d'observations particulières sur ce rapport et prennent acte du rapport d'activité.

2012-205 Indemnité de conseil du receveur :

Monsieur le maire informe les élus que Monsieur Serge Illand a été trésorier pour la commune pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2012. Madame Jeanise Dorimond est receveur de la commune depuis le 1^{er} septembre 2012.

L'indemnité de conseil que le conseil municipal avait accepté d'accorder au prédécesseur lui était attribuée à titre personnel. Elle ne peut donc être transférée en l'état. Cette indemnité est calculée à partir de la moyenne des dépenses budgétaires des deux sections du budget (hors opération d'ordre).

Monsieur le maire propose la reconduction du taux de 50 % à compter du 1^{er} mars 2012 pour Monsieur Serge Illand et Madame Jeanise Dorimond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

3 contres : G. TARDIF, T. BAILLEUX, M.-L. CORMIER

5 abstentions : F. LOUIS, V. PELTIER, S. HAMON, G. THIBAUDEAU, X. GALMARD

2012-206 Contrat enfance jeunesse :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de signer un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF(2012-2015), le contrat actuel arrivant à échéance. C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous documents relatif à cette décision.

2012-207 Redevance pour occupation du domaine public due par les ouvrages de distribution de gaz 2012 :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2012, selon la longueur des réseaux situés en domaine public communal : 23 449 mètres

Calcul : [(0.035 € x 23 449 mètres) + 100] x 1.1117 = 1 023.56 €

Le montant de la redevance s'élève à 1 023.56 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition.

2012-208 Vente terrain à Monsieur et Madame Philippe Tissier :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la commune peut céder environ 50 m²(superficie sous réserve du calcul et de l'établissement du document d'arpentage par le géomètre) au prix de 70 € TTC le m² à Monsieur et Madame Philippe Tissier. Ce terrain se situe à l'arrière de leur propriété située au 6 impasse des Fauvettes.

Le bornage et les frais d'acte notarié seront à la charge des futurs acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous documents concernant cette décision.

2012-209 Subvention OGEC 2012 :

Il est proposé de verser le solde de la subvention à l'OGEC Sainte Marie selon les règles établies dans le protocole voté par le conseil municipal le 23 janvier 2009.

Détail du calcul selon l'application du protocole :

Effectif école Sainte Marie à la rentrée scolaire de septembre 2011 : 160 élèves
- dont 136 résidant à L'Huisserie (58 maternelles et 78 primaires)
- dont 24 non résidents (8 hors financement - 14 du protocole - 2 fratries)

I - Rappel du calcul de la ligne de crédit (votée le 2 mars 2012)

▪ Coût de fonctionnement d'un enfant de l'école publique

- ① Pour un enfant du primaire : 164.55 €
- ② Pour un enfant de maternelle : 219.37 €

▪ Montant de la ligne de crédit accordée à l'école Sainte-Marie

① Pour les enfants du primaire

Coût d'un enfant du primaire de l'école publique pour l'année 2011, multiplié par le nombre d'enfants résidents du primaire de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2011/2012, soit :

$$164.55 \text{ €} \times 78 \text{ primaires} = \quad \mathbf{12\ 834.90 \text{ €}}$$

② Pour les enfants de maternelle

Coût d'un enfant de maternelle de l'école publique pour l'année 2011, multiplié par le nombre d'enfants résidents de maternelle de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2011/2012, soit :

$$219.37 \text{ €} \times 58 \text{ maternelles} = \quad \mathbf{12\ 723.46 \text{ €}}$$

③ Calcul des frais de personnel ASEM et entretien

Coût de personnel d'un ATSEM de l'école publique : 87 952.31€ / 3,5 postes = 25 129.23 € multiplié par le nombre d'ASEM de l'école Sainte-Marie, soit :

$$25\ 129.23 \text{ €} \times 2 = \mathbf{50\ 258.46 \text{ €}}$$

Soit une ligne de crédit au total = 75 817 €

II - Détermination de la subvention (hors financement complémentaire)

Montant total des factures éligibles de l'année scolaire 2011/2012 : **81 459.61 €**
divisé par le nombre total d'enfants scolarisés à l'école Sainte-Marie à la rentrée 2011/2012, puis multiplié par le nombre d'enfants résidant à l'Huisserie.

$$\text{soit un montant de subvention} = 81\ 459.61 \text{ €} / 160 \times 136 = \quad \mathbf{69\ 240.67 \text{ €}}$$

III - Financement complémentaire pour les enfants non résidents

Inscrits et présents à la rentrée scolaire 2007/2008 et 2011/2012

soit 14 élèves dont 0 maternelle et 14 primaires

Constat d'un déficit sur l'exercice comptable 2012 de l'école Sainte-Marie

Dépenses (montant des factures éligibles) : 81 459.61 €

Recettes :

- solde subvention municipale 2011 : 27 149.80 €

- acomptes subvention 2012 (23 095 € x2) : 46 190.00 €

- frais fonctionnement enfants hors protocole (8) : 3 090.00 €
(8 enfants hors financement)

Montant du déficit comptable : 5 029.81 €

Calcul du déficit pour le financement complémentaire

Coût de fonctionnement d'un enfant de l'école publique pour l'année 2011 multiplié par le nombre d'enfants non résidents

primaires : $14 \times 164,55 \text{ €} = 2\,303,70 \text{ €}$

Coût de personnel : $50\,258,46 \text{ €} / 160 \times 14 = \underline{4\,397,62 \text{ €}}$

Soit un déficit = 6 701.32 €

Modalités du financement complémentaire

① à hauteur du montant de l'apport de l'école Sainte-Marie au budget subventionnable : **3 000.00 €**

② dans la limite de 50% du déficit calculé par la municipalité :

$6\,701,32 \text{ €} \times 50\% = \mathbf{3\,350,66 \text{ €}}$

③ sans pour autant dépasser 50% du déficit effectif de l'école Sainte-Marie :

$5\,029,81 \text{ €} \times 50\% = \mathbf{2\,514,91 \text{ €}}$

④ dans la limite de la ligne de crédit : **75 817.00 €**

IV - Avance pour le financement complémentaire des fratries

2 enfants issus de fratries, inscrits à la rentrée 2011/2012.

Coût public maternelle 2011 : $219,37 \text{ €} \times 2 = 438,74 \text{ €}$

Coût de personnel 2011 : $50\,258,46 \text{ €} / 160 \times 2 = \underline{628,23 \text{ €}}$

1 066.97 €

Montant de l'avance à hauteur de 50 % : **533.49 €**

V - Récupération avance fratries

Rappel montant de l'avance 2011 : 515.63 €

Montant reçu des communes de résidence : 539.04 €

A récupérer 50 % du montant reçu des communes dans la limite du montant de l'avance 2011, soit 269.52 €

VI - Montant de la subvention allouée

Montant subvention de base 69 240.67 €

Financement complémentaire retenu (déficit Ste Marie) 2 514.91 €

Avance financement fratries 533.49 €

Total subvention 72 289.07 €

(Montant inférieur à la ligne de crédit : 75 817 €)

Récupération avance fratries 2011 : - 269.52 €

Déduction des 2 acomptes de 23 095 € (versés le 20 janvier et 6 avril 2012)	- 46 190 €
Solde à verser :	25 829.55 €
Déduction de l'avance de trésorerie (versée le 28/08/2012)	- 10 000 €
Reste à verser	15 829.55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au règlement du solde de la subvention OGEC Sainte Marie pour un montant de 15 829.55 €.

7 abstentions : S. HAMON, M.-L. CORMIER, B. HOCDÉ, T. BAILLEUX, G. TARDIF, V. PELTIER, C. FOURNIER

2012-210 Budget commune, Décision modificative n°3

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
chapitre ou Article	Libellé	Dépenses	Recettes
012/64111 service 1201 "secrétariat"	rémunération du personnel	40 000.00	
022/022 service 1941	dépenses imprévues	-40 000.00	
<i>TOTAL DM FONCTIONNEMENT</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT pour mémoire BP+DM antérieures en Fonctionnement		3 379 656.00	3 379 656.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 379 656.00	3 379 656.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2012-211 Transfert entre le budget lotissement La Hamardière et le budget principal :

Monsieur le maire informe que les opérations du lotissement de la Hamardière sont terminées.

Il propose de :

- clôturer les comptes
- de réaliser le transfert entre le budget principal en intégrant les équipements dans l'actif communal sur les articles :

- . en voirie (M14, article 2151) : 3 106 669.11 €
- . en espaces verts (M14, article 2113) : 377 893.58 €
- . en réseau eau (M49, article 21531) : 219 667.70 €
- . en réseau assainissement (M49, article 21532) : 215 983.91 €

Total HT : 3 920 214.50 €

- de verser l'excédent dégagé sur le budget principal

Monsieur le maire explique que le lotissement de la Hamardière fait ressortir un excédent de 763 004,40 €. Cette somme est à reverser sur le budget principal pour une ouverture de crédit au compte 7551 (service 1922) « excédent des budgets annexes à caractère administratif » et une ouverture de crédit au budget Hamardière au compte 6522 « reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal ».

Sur proposition de la commission finances, l'équilibre au budget se réalisera par une affectation de cette somme au compte 023 de la section de fonctionnement « virement à la section d'investissement », afin d'être affectée aux programmes d'investissement en cours, dont particulièrement à l'opération « équipements associatifs - espace du Maine ».

Monsieur le maire propose que les actifs (dépenses d'équipement et recettes de subventions) transférés sur les budgets eau et assainissement auront un délai d'amortissement de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal favorable ces propositions.

1 contre : J.-N. MARTIN

2012-212Budget commune, décision modificative n°4 :

Clôture des comptes lotissement de La Hamardière - Intégration de l'excédent et entrée des équipements à l'actif

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
chapitre ou Article	Libellé	Dépenses	Recettes
article 7551 service 1941 "Non affecté"	excédent des budgets annexes à caractère administratif		763 004.40
article 023 service 1941 "Non affecté"	virement à la section d'investissement	763 004.40	
<i>TOTAL DM FONCTIONNEMENT</i>		<i>763 004.40</i>	<i>763 004.40</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
pour mémoire BP+DM antérieures en Fonctionnement		3 379 656.00	3 379 656.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 142 660.40	4 142 660.40
SECTION D'INVESTISSEMENT			
chapitre ou Article	Libellé	Dépenses	Recettes
article 021	Virement de la section de fonctionnement		763 004.40
article 2313 du programme 0501 Equipements Associatifs- Espace du Maine		693 004.40	
Article 2315 - opération 200009 voiries diverses		35 000.00	
Article 2188 - opération 201005 matériel ateliers		5 000.00	
Article 2313 - Opération 201004 bâtiments communx		30 000.00	
article 2151	réseaux voirie	3 106 700.00	
article 2113	terrains aménagés autres que voirie	377 900.00	
article 1328	subvention équipements non transférables		3 484 600.00
TOTAL DM INVESTISSEMENT		4 247 604.40	4 247 604.40
SECTION D'INVESTISSEMENT			

pour mémoire BP+DM antérieures en Investissement	5 237 049.14	5 237 049.14
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9 484 653.54	9 484 653.54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

1 abstention : J.-N. MARTIN

2012-213 Budget eau, décision modificative n° 2 :

La Hamardière : entrée du réseau eau potable à l'actif

Section d'investissement :

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
Art 21531	Réseaux adduction eau	220 000.00	
Article 1312	Subvention d'invest. régions		220 000.00
Total DM n°2		220 000.00	220 000.00
Pour mémoire BP + DM précédentes		148 424.04	148 424.04
Total section d'investissement		368 424.04	368 424.04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

2012-214 Budget assainissement, décision modificative n° 1 :

La Hamardière : entrée du réseau assainissement à l'actif

Section d'investissement :

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
Art 21532	Réseaux assainissement	216 000.00	
Article 1312	Subvention d'invest. régions		216 000.00
Total DM n°2		216 000.00	216 000.00
Pour mémoire BP + DM précédentes		111 083.09	111 083.09
Total section d'investissement		327 083.09	327 083.09

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

2012-2015 Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de Laval Agglomération :

Monsieur le maire informe de la création d'un fonds de concours de Laval Agglomération en faveur des communes, pour la période 2012-2015.

Il a pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

L'enveloppe, pour la commune de L'Huisserie est de 69 644 €. Les communes peuvent mobiliser le fonds de concours sur un ou plusieurs projets sur la période 2012 à 2015, avec un maximum d'un projet par an.

Monsieur le maire propose d'affecter la totalité de l'enveloppe de L'Huisserie dans le cadre du programme d'équipements de l'Espace du Maine, plus particulièrement pour la partie « Mobilier et Matériel son et lumière » qui sera réalisée en 2013

Plan de financement global de l'opération « Espace du Maine »

DEPENSES		RECETTES		
nature des dépenses	montant HT	Ressources	Montant	Pourcentage
prestations intellectuelles (études, missions, maîtrise d'œuvre)	522 202	Aides publiques: .Union Européenne (FEDER)	1 179 142	24,71%
Total Travaux	3 750 350	.Etat (Ministère Intérieur)	2 500	
Mobilier et Matériel son et lumière	500 000	.Conseil Régional CTU	82 368	
		.Conseil Général	45 900	
		.Caisse Alloc. Familiales	200 000	
		.Laval Agglomération	69 644	
		Emprunts:	2 398 700	50,26%
		Fonds Propres:	1 194 710	25,03%
TOTAL	4 772 552	TOTAL	4 772 552	100,00%

Plan de financement spécifique à la partie « mobilier et matériel son et lumière », objet de la demande au fonds de concours de Laval Agglo

DEPENSES		RECETTES		
nature des dépenses	montant HT	Ressources	Montant	Pourcentage
Mobilier et Matériel son et lumière	500 000	Laval Agglomération	69 644	13,93%
		Fonds Propres	430 356	86,07%
TOTAL	500 000	TOTAL	500 000	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de Laval Agglomération, au titre du fonds de concours en faveur des communes, et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

1 contre : J.-N. MARTIN

2012-216 Avenants travaux concernant l'Espace du Maine :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que des avenants concernant l'Espace du Maine sont présentés pour les lots et les montants suivants :

Lot n° 3 : gros œuvre, démolition : Eiffage :

Avenant n° 2 :

Marché initial : 897 506.88 € ht

Avenant n° 1 accepté : 5 807.06 € ht

Montant du marché actuel : 903 313.94 € ht

Avenant n° 2 : 1 569.10 € ht

Nouveau montant du marché : 904 883.04 € ht

Objet : Suppression prestation prévue au lot cloison doublage en doublon, surélévation du volume de la CTA arrière scène suite au dimensionnement des équipements, remplacement de l'isolant extérieur des soubassements prévu en ép. 150 mm par un isolant en 80 mm (pas d'incidence thermique, performance maintenue), substitution des socles BA prévus sous les CTA par des plots élastiques suite étude SMEC, adaptation de l'implantation des réseaux sous dallage consécutive aux écarts topographiques constatés sur chantier par rapport aux données géomètre.

Lot n° 7 : menuiseries intérieures et extérieures, cloisons mobiles, parquet : Ets Veillé :

Avenant n°1 :

Marché initial : 514 759.30 € ht

Avenant n° 1 : - 16 437.12 € ht

Nouveau montant du marché : 498 322.18 € ht

Objet : modification des prescriptions acoustiques relatives au caractère absorbant de la cloison mobile en salle.

Lot n° 8 : Cloisons/doublages/faux plafonds : ITA SPCS :

Avenant n° 1 :

Marché initial : 323 269.43 € ht

Avenant n°1 : 2 718.15 € ht

Nouveau montant du marché : 325 987.58 € ht

Objet : modification géométrique du plafond scène consécutive à l'adaptation du cheminement des gaines CVC au dessus de la scène, lui-même consécutif au déplacement d'un exutoire de désenfumage.

Lot n° 12 : Plomberie/chauffage/ventilation : SMEC :

Avenant n° 1 :

Marché initial : 417 371.07 € ht

Avenant n° 1 : - 3 092.56 € ht

Nouveau montant du marché : 414 278.51 € ht

Objet : modification aménagement cuisine suivant demande MOA, adaptation des prestations portant sur les radiateurs suivant demande architecte, adaptation des prestations portant sur la ventilation suivant demande architecte (suppression des besoins en accès aux registres de la salle de spectacle).

Lot n° 13 : électricité - courants forts et faibles :

Avenant n° 1 :

Marché initial : 217 665.99 € ht

Avenant n° 1 : 11 662.90 € ht

Nouveau montant du marché : 229 328.89 € ht

Objet : modification éclairage extérieur, circulation hall, SAS, arrière scène, scène, sanitaires (appliques) . Modifications des commandes d'éclairage salles des auditions, suppression des sirènes incendies dans salle des auditions, modification de sirènes incendies dans la salle des auditions, modification éclairage de sécurité, des loges d'artistes, contrôle accès complémentaire sur 2 portes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable aux avenants énoncés ci-dessus et autorise Monsieur le maire à signer tous documents concernant ces avenants.

1 contre : J.-N. MARTIN

2012-217 Espace du Maine, avenant concernant la mission sécurité protection santé :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le cabinet Arcoos de Thorigné-Fouillard (35) a été retenu (information diffusée lors du conseil municipal du 5 mars 2012).

Un avenant est présenté pour cette mission car le délai initial de construction était fixé à 14 mois ; or, un délai supplémentaire de 6 mois est nécessaire. Cette demande d'avenant concerne la partie travaux (hors conception).

Avenant n° 1 :	marché initial :	4 755.00€ ht
	Avenant n° 1 :	1 727.14 € ht
	Nouveau montant du marché :	6 482.14 € ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cet avenant et autorise Monsieur le maire à signer tout document utile concernant cet avenant.

1 contre : J.-N. MARTIN

2012-218 Travaux régie concernant le rechargement du Chemin du Moulin de la Roche :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le rechargement du chemin du Moulin de la Roche a été réalisé en régie par la commune. Les factures ont été réglées en fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Année mandatement	N° mandat	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC
2012	519	Loxam	Loc. chariot articulé	150.46	179.95
2012	845	Loxam	Loc. remorque et rouleau	69.21	82.77
2012	541	Cam	Géotextile	15.38	18.39
2012	517	Carrières Chaffenay	GNT 0/31.5	586.33	701.25
				Total :	982.36

Frais de personnel : 85 heures à 17 € l'heure soit 1 445 €

Montant ttc facture travaux	982.36
Montant frais de personnel	1 445.00
Total régie	2 427.36

En conséquence, il sera émis un titre au compte 722 « travaux en régie », section de fonctionnement et un mandat au compte 2313 de l'opération 200009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2012-219 Travaux régie concernant les sanitaires de l'école maternelle

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une cloison a été réalisée dans les sanitaires de l'école maternelle en régie par la commune. Les factures ont été réglées en fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Année mandatement	N° mandat	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montan + TTC
2012	877	Leroy Merlin	Equerre...	165.30	197.70
				Total :	197.70

Frais de personnel : 5 heures à 17 € l'heure soit 85 €

Montant ttc facture travaux	197.70
Montant frais de personnel	85.00
Total régie	282.70

En conséquence, il sera émis un titre au compte 722 « travaux en régie », section de fonctionnement et un mandat au compte 2313 de l'opération 201004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2012-220 Travaux régie concernant la voirie des jardins familiaux :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la voirie des jardins familiaux a été réalisée en régie par la commune. Les factures ont été réglées en fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Année mandatement	N° mandat	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC
2012	694	Pottier Didier Sarl	Tractopelle, niveler	329.00	393.48
2012	838	Carrières de Chaffenay	Gnt3-0/20	493.38	590.08
2012	1582	Pigeon Matériaux	Ciment gris	333.58	398.96
				Total :	1382.52

Frais de personnel : 35 heures à 17 € l'heure soit 595 €

Montant ttc facture travaux	1 382.52
Montant frais de personnel	595.00
Total régie	1 977.52

En conséquence, il sera émis un titre au compte 722 « travaux en régie », section de fonctionnement et un mandat au compte 2313 de l'opération 200009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2012-221 Travaux régie concernant la fosse vidange CTM :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que fosse vidange CTM a été réalisée en régie par la commune. Les factures ont été réglées en fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Année mandatement	N° mandat	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC
2012	493	Pigeon Matériaux	Blocs creux	11.16	13.35
2012	520	Loxam	Loc. tronçonneuse	91.33	109.23
2012	491	Beauplet	Cornières	54.91	65.67
2012	442	COM 53	Loc. mini pelle	101.95	123.13
				Total :	311.38

Frais de personnel : 28 heures à 17 € l'heure soit 476 €

Montant ttc facture travaux	311.38
Montant frais de personnel	476.00
Total régie	787.38

En conséquence, il sera émis un titre au compte 722 « travaux en régie », section de fonctionnement et un mandat au compte 2313 de l'opération 201005.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2012-222 Travaux régie concernant la vmc de la mairie :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la vmc de la mairie a été réalisée en régie par la commune. Les factures ont été réglées en fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Année mandatement	N° mandat	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC
2012	756	CGE Distribution	Bloc vmc & fournitures	575.71	688.55
				Total :	688.55

Frais de personnel : 11 heures à 17 € l'heure soit 187 €

Montant ttc facture travaux	688.55
Montant frais de personnel	187.00
Total régie	875.55

En conséquence, il sera émis un titre au compte 722 « travaux en régie », section de fonctionnement et un mandat au compte 2313 de l'opération 201004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2012-223 Subvention achat véhicule électrique :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un achat de véhicule électrique est prévu au budget 2012 ; celui-ci vient d'être commandé ;

L'achat d'un véhicule électrique bénéficie de subventions. Notre fournisseur : le concessionnaire Breillon-Bertron se charge, pour la commune, d'obtenir ces aides auprès des partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer pour le bon déroulement de ce dossier.